



Faites croître votre épargne

Continuez à gérer l'argent accumulé
dans votre régime au travail.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Continuez à faire croître votre épargne à la Sun Life

Un changement d'emploi n'est pas toujours simple. Décider quoi faire de l'argent accumulé dans votre régime au travail n'est sans doute pas ce qui vous semble le plus important à l'heure actuelle. Nous sommes là pour vous aider. Nous vous expliquerons les options qui s'offrent à vous et nous vous aiderons à choisir le meilleur moyen pour continuer à faire croître votre épargne.

Voici des raisons qui pourraient vous inciter à rester avec la Sun Life :



Conseils personnalisés de la part de notre équipe de conseillers en services financiers autorisés (personnes portant le titre de conseillers en sécurité financière au Québec).



Frais concurrentiels pour qu'il vous reste plus d'argent à faire fructifier. À mesure que votre épargne s'accumule, vous avez droit à une diminution de vos frais grâce à notre régime Nouveaux choix.



Accès pratique en ligne sur maSunLife.ca et dans l'application **ma Sun Life mobile**.



Fonds de placement diversifiés provenant de gestionnaires de placements institutionnels de premier ordre.

Vous avez trois options en restant avec la Sun Life

1

Adhérez au régime collectif Nouveaux choix

Il suffit d'un appel pour que nous transférions votre épargne à un compte Nouveaux choix. Nous reverrons aussi vos placements avec vous pour vérifier que vous êtes en bonne voie d'atteindre vos objectifs d'épargne.

2

Rencontrez un conseiller Financière Sun Life

Si vous préférez un service en personne ou si vous avez des besoins particuliers en matière de fiscalité ou de planification successorale, nous trouverons un conseiller Financière Sun Life près de chez vous.

3

Continuez d'adhérer à votre régime au travail

Vous pourriez avoir le droit de laisser votre épargne dans votre régime au travail. Appelez-nous pour vérifier si vous êtes admissible.

Pour obtenir un soutien personnalisé et des renseignements complets sur les produits, visitez-nous en ligne ou appelez-nous.



Ouvrez une session sur maSunLife.ca et sélectionnez **mon centre financier > Demandes > Changement d'employeur**



Composez le **1-877-893-9893** entre 8 h et 20 h HE | du lundi au vendredi



Contenu :

Les renseignements contenus dans le reste de ce guide vous aideront à déterminer ce qui vous convient le mieux. Vous pouvez en prendre connaissance par vous-même ou nous téléphoner pour que nous les passions en revue avec vous. Nous prendrons tout le temps nécessaire pour répondre à vos questions et vous guider vers le meilleur choix pour vous.

Où ira votre argent	4
L'importance des frais	5
Le choix de vos placements	6
Prochaines étapes	9
Les questions fréquentes	10

Où ira votre argent

Certains produits d'épargne ne sont offerts que dans un régime au travail. En quittant votre régime, vous pourriez devoir transférer votre épargne à d'autres types de produits. Vous pourriez aussi avoir d'autres possibilités. Voici les options offertes pour les produits les plus courants dans les régimes au travail.

Si vous avez ce produit dans votre régime au travail...	...voici ce que vous pouvez faire avec votre argent dans le régime collectif Nouveaux choix ou dans un régime d'une autre institution financière.
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	<ul style="list-style-type: none">Le transférer à un REER personnel.Faire un retrait au comptant imposable, soumis à des retenues d'impôt.
Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)	
Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	Argent immobilisé : <ul style="list-style-type: none">Le transférer à un compte de retraite immobilisé (CRI) personnel ou à un REER immobilisé (selon la réglementation en vigueur).Le transférer au régime de votre nouvel employeur, si cela est autorisé. Argent non immobilisé : <ul style="list-style-type: none">Le transférer à un REER personnel.Faire un retrait au comptant imposable, soumis à des retenues d'impôt.
Régime d'épargne non enregistré (RENE)	<ul style="list-style-type: none">Le transférer à un RENE personnel ou à un compte d'épargne.Le transférer à un REER ou à un CELI personnel, si vous disposez de droits de cotisation nécessaires, ou faire un retrait au comptant. Cela peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital.
Régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB)	
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	<ul style="list-style-type: none">Le transférer à un CELI personnel.Faire un retrait au comptant.

Le moment est venu de toucher un revenu de retraite?

Selon votre âge, vous pourriez commencer à transformer votre épargne en revenu de retraite. Si tel est le cas, d'autres possibilités s'offrent à vous :

- Souscrire une rente auprès d'une compagnie d'assurance-vie canadienne.
- Transférer votre argent à un produit de revenu de retraite, comme un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou un fonds de revenu viager (FRV).

Appelez-nous au **1-877-893-9893** entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi, pour parler à un conseiller en services financiers qui pourra vous renseigner davantage.

Simplifiez votre épargne

Vous et votre conjoint pouvez placer dans le régime collectif Nouveaux choix plus que l'argent accumulé dans votre régime au travail. Vous pouvez, en tout temps, faire établir un REER, un REER immobilisé, un CRI, un RENE ou un CELI, même si ce produit n'était pas offert dans votre régime au travail.

Transférer au régime collectif Nouveaux choix l'épargne détenue ailleurs est facile et vous procure des avantages :

- le portrait d'ensemble de votre situation financière;
- une gestion simplifiée de votre épargne;
- la possibilité d'avoir droit à des frais de gestion moins élevés.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour en savoir plus.

L'importance des frais

Tous les fonds de placement gérés de façon professionnelle comportent des frais. Il est important de connaître les frais que vous payez et de tenter de les réduire dans la mesure du possible. Payer des frais moins élevés peut faire une différence significative sur le total de l'épargne accumulée pour votre avenir :



Une réduction des frais de 1 % par an peut se traduire au bout de 30 ans par plus de 45 000 \$ de plus pour la retraite!

Hypothèses : vous placez 4 000 \$ le 1^{er} janvier de chaque année, pendant 30 ans, votre compte vous procure un taux de rendement brut de 5,75 % et les frais sont payés à la fin de l'année.

Pour savoir comment vous pouvez économiser sur les frais de gestion des placements grâce au régime Nouveaux choix :

consultez la liste des fonds et des frais incluse dans le dossier que vous avez reçu à votre sortie du régime au travail.

Le choix de vos placements à la Sun Life

C'est le moment idéal pour revoir vos objectifs d'épargne-retraite et vous assurer que vos placements cadrent bien avec ces objectifs. Commencez par ces trois étapes simples.

1. Déterminez votre degré de tolérance au risque

Nous vous proposons deux outils équivalents pour ce faire.

Sur papier

Remplissez le questionnaire **Profil de tolérance au risque** à la page suivante.

En ligne

Utilisez l'outil **Répartition de l'actif**. Ouvrez une session sur **maSunLife.ca**, sélectionnez **mon centre financier** dans le menu de droite, puis **Centre de ressources** suivi de **outils mon argent > Répartition de l'actif > Choisissez un produit > Suivante**.

Maintenant que vous connaissez votre degré de tolérance au risque, le moment est venu de voir comment placer votre argent.

2. Choisissez votre degré d'implication

Nous vous apporterons le niveau de soutien voulu selon l'approche que vous choisirez entre les deux suivantes :

Aidez-moi à choisir

Nous vous indiquons un choix de fonds sans tracas et vous n'avez qu'une seule décision à prendre.

Fonds axés sur une date d'échéance

- Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.
- Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre épargne. À mesure que la date d'échéance (l'année) approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.

Fonds axés sur le degré de risque

- Choisissez un fonds qui correspond à vos résultats du questionnaire **Profil de tolérance au risque** (votre profil d'épargnant) ou de l'outil **Répartition de l'actif**.
- Le gestionnaire du fonds tient compte du degré de risque que vous avez choisi (par exemple, prudent ou audacieux).

Fonds multirisques axés sur une date d'échéance

- Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent et qui correspond à votre profil de tolérance au risque.
- Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risques pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.
- Il tient aussi compte du degré de risque que vous avez choisi (par exemple, prudent ou audacieux).

C'est moi qui choisis

Vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes vos décisions à l'aide de nos outils.

Choisissez vous-même vos fonds selon vos résultats du questionnaire **Profil de tolérance au risque** ou de l'outil **Répartition de l'actif**.

Vous devriez revoir ce choix régulièrement et y apporter des changements, si nécessaire.

3. Choisissez vos placements

Vous pouvez choisir parmi une variété de fonds de placement dans le régime collectif Nouveaux choix. Des renseignements détaillés sur chaque fonds et des outils interactifs sont à votre disposition en tout temps sur **maSunLife.ca**. Nous collaborons avec **Morningstar®**, important fournisseur de renseignements et d'analyses sur les placements, afin de vous procurer ce dont vous avez besoin pour prendre des décisions éclairées.

Profil de tolérance au risque

Cet outil vous aidera à connaître votre profil d'épargnant et le degré de risque que vous pourriez être prêt à accepter lorsque vous épargnez. Il ne vise pas à déterminer combien vous devez épargner pour atteindre vos objectifs et il ne constitue pas une source de conseils financiers complète. Répondez à chacune des questions suivantes, en tenant compte de vos objectifs d'épargne et de placement.

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre degré de confort face aux fluctuations de la valeur de vos placements?

- Je serais très préoccupé si la valeur de mes placements diminuait pour quelque période que ce soit. **(1 point)**
- Je suis prêt à accepter un taux de rendement moins élevé mais prévisible, pour autant que la valeur de mes placements ne fluctue pas beaucoup. **(10 points)**
- Je suis prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur de mes placements, étant donné que je recherche un taux de rendement plus élevé. **(20 points)**
- Je veux obtenir le taux de rendement le plus élevé possible, et je comprends que la valeur de mes placements peut fluctuer de façon importante. **(30 points)**

2. Quelles sont les chances que vous ayez besoin d'une grande partie de cet argent plus tôt que prévu? (par exemple, pour prendre une retraite anticipée)*

- Très élevées. **(1 point)**
- Moyennes. **(10 points)**
- Peu élevées. **(20 points)**
- Je n'aurai pas besoin d'utiliser par anticipation l'argent placé dans ce régime. **(30 points)**

* La retraite anticipée est définie par les lois qui régissent les régimes de retraite et peut varier d'un territoire à l'autre.

3. Parmi les modèles de rendement ci-dessous, avec lequel êtes-vous le plus à l'aise? Prenez l'hypothèse d'un montant de départ de 5 000 \$ placé pour 10 ans.

- Votre placement augmente régulièrement jusqu'à 8 100 \$, mais la valeur de votre portefeuille n'augmente pas durant une de ces 10 années. **(1 point)**
- Votre placement augmente à 10 000 \$ en 10 ans, mais il perd un peu de valeur durant deux de ces années. **(10 points)**
- Votre placement augmente à 12 400 \$, mais il perd beaucoup de valeur durant trois ans, et ne valait plus que 3 500 \$ après la première année. **(20 points)**

4. Si vous aviez le choix parmi les quatre approches suivantes, comment investiriez-vous une somme de 10 000 \$?

- Je chercherais à obtenir un rendement garanti de 500 \$. **(1 point)**
- Je tenterais d'obtenir un revenu de 800 \$, sachant que mon placement risque de ne produire que 300 \$. **(10 points)**
- Je tenterais d'obtenir un revenu de 1 200 \$, sachant que mon placement risque de ne produire aucun revenu. **(20 points)**
- Je tenterais d'obtenir un revenu de 2 500 \$, sachant que la valeur de mon placement risque de diminuer de 1 000 \$. **(30 points)**

5. Si votre placement perdait 20 % de sa valeur en un mois, comment réagiriez-vous?

- Je l'encaisserais immédiatement. **(1 point)**
- Je ne ferais aucun changement jusqu'à ce que sa valeur se rétablisse, et je réévaluerais ensuite la situation. **(10 points)**
- Je ne ferais rien. Je sais que la valeur de mes placements fluctue quotidiennement, mais j'ai confiance qu'elle augmentera à long terme. **(20 points)**
- Je profiterais de cette baisse du marché pour investir davantage. **(30 points)**

6. Lequel des énoncés suivantes décrit le mieux votre attitude face aux placements?

- Je n'aime pas le risque et je ne peux tolérer que des pertes relativement faibles. **(1 point)**
- Je consens à prendre certains risques et je suis prêt à accepter que mes placements affichent un mauvais rendement durant un an. **(10 points)**
- Je suis capable d'accepter que mes placements dégagent de mauvais rendements pendant plus d'une année. **(20 points)**

7. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre connaissance des placements?

- Je connais peu le domaine de placements. **(1 point)**
- J'ai une certaine connaissance des placements. **(10 points)**
- J'ai une bonne connaissance pratique des placements. **(20 points)**
- Je me considère comme un expert en placements. **(30 points)**

8. Pendant combien de temps prévoyez-vous conserver ce placement avant d'en utiliser une portion importante pour réaliser votre objectif?

- Moins de 5 ans **(1 point)**
- De 5 à 10 ans **(10 points)**
- De 11 à 20 ans **(20 points)**
- Plus de 20 ans **(30 points)**

Pour calculer vos résultats :

- tenez compte des questions 1 à 7 si vous choisissez l'approche **Aidez-moi à choisir** avec des **fonds axés sur une date d'échéance** (multirisques ou non)
- tenez compte des questions 1 à 8 si vous choisissez l'une ou l'autre approche de placement avec des **fonds axés sur le degré de risque**
- les profils de tolérance au risque correspondants figurent à la page suivante

Votre profil de risque

Aidez-moi à choisir

Fonds axés sur une date d'échéance/

Fonds multirisques axés sur une date d'échéance

Fonds axés sur le degré de risque

C'est moi qui chois

Fonds axés sur le degré de risque

Résultat

Ajoutez les totaux des questions de 1 à 7

Résultat

Ajoutez les totaux des questions de 1 à 8

Profils de risque

La colonne gauche de la prochaine page

Profils de risque

La colonne droite de la prochaine page

Deux approches de placement distinctes

L'approche **Aidez-moi à choisir** vous convient si :

- vous N'ÊTES PAS à l'aise à l'idée de faire votre propre choix de placements
- vous pouvez faire reposer ce choix sur votre profil de tolérance au risque (fonds axés sur le degré de risque), sur le moment où vous prévoyez avoir besoin de votre argent (fonds axés sur une date d'échéance) ou une combinaison des deux (fonds multirisques axés sur une date d'échéance).

L'approche **C'est moi qui chois** vous convient si :

- vous VOULEZ faire votre propre choix de placements
- vous connaissez déjà votre profil de tolérance au risque et
- vous avez en tête la date à laquelle vous prévoyez avoir besoin de votre argent.

Aidez-moi à choisir Fonds axés sur une date d'échéance/Fonds multirisques axés sur une date d'échéance

Entre 0 et 52 points — Prudent

Vous savez que la composition du portefeuille se rajustera automatiquement avec le temps et vous procurera un rendement qui correspond à votre profil d'épargnant prudent. Assortissez l'échéance du portefeuille à l'année prévue de votre départ à la retraite pour maximiser la valeur de vos placements sans avoir à gérer activement vos fonds.



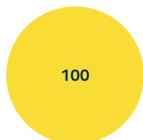
De 53 à 160 points — Modéré

Vous savez que la composition du portefeuille se rajustera automatiquement avec le temps et vous êtes prêts à accepter une certaine volatilité pour bénéficier d'une croissance modérée. Assortissez l'échéance du portefeuille à l'année prévue de votre départ à la retraite pour maximiser la valeur de vos placements sans avoir à gérer activement vos fonds.



De 161 à 190 points — Dynamique

Vous savez que la composition du portefeuille se rajustera automatiquement avec le temps et vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité pour bénéficier d'une croissance plus élevée. Assortissez l'échéance du portefeuille à l'année prévue de votre départ à la retraite pour maximiser la valeur de vos placements sans avoir à gérer activement vos fonds.



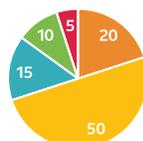
Dans le cas des fonds axés sur une date d'échéance, sélectionnez l'échéance la plus proche, sans la dépasser, de l'année où vous prévoyez prendre votre retraite (par exemple, 2030, 2035, 2040, 2045 ou 2050).

Dans le cas des fonds multirisques, combinez votre date d'échéance avec votre profil de tolérance au risque.

C'est moi qui chois & Aidez-moi à choisir Fonds axés sur le degré de risque

35 points ou moins — Prudent

Vous avez besoin d'un revenu prévisible ou vous placez vos fonds dans une optique à court terme. Votre seuil de tolérance à la volatilité est bas et votre objectif principal est de préserver votre capital.



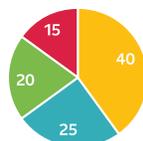
Entre 36 et 85 points — Modéré

Vous recherchez la production d'un revenu périodique et la stabilité, mais vous voulez également une certaine croissance du capital à long terme. Vous tolérez modérément la volatilité, et votre objectif principal est de préserver de votre capital tout en obtenant un certain revenu.



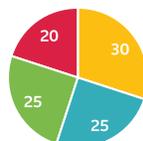
Entre 86 et 145 points — Équilibré

Vous visez la croissance du capital à long terme et un revenu périodique. Vous recherchez des rendements relativement stables, mais vous êtes prêt à tolérer une certaine volatilité, car vous savez que votre capital ne pourra croître si vos placements ne comportent aucune part de risque.



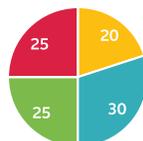
Entre 146 et 190 points — Croissance

Vous pouvez tolérer une assez grande volatilité du rendement de vos placements. Vous savez qu'à long terme les actions surclassent habituellement les autres catégories de titres. Toutefois, vous ne souhaitez pas placer la totalité de votre argent dans des actions. Vous recherchez la croissance du capital à long terme et la production d'un certain revenu.



191 points ou plus — Dynamique

Vous pouvez tolérer une assez grande volatilité ainsi qu'une fluctuation relativement importante de la valeur de votre placement, car vous savez qu'à long terme les actions surclassent habituellement les autres catégories de titres. Vous recherchez la croissance à long terme du capital et vous êtes peu préoccupé par la volatilité à court terme.



- Fonds prudent Granite Sun Life – échéance
- Fonds repère Sun Life – échéance
- Fonds modéré Granite Sun Life – échéance
- Fonds indiciel LifePath BlackRock – échéance
- Fonds audacieux Granite Sun Life – échéance

- Liquidités
- Obligations (revenu fixe)
- Actions canadiennes
- Actions américaines
- Actions internationales

Prochaines étapes

- Passez en revue le reste des documents du dossier que vous avez reçu au moment de quitter votre employeur.
- Passez en revue les options décrites à la page 2 de ce guide.
- Passez à l'action en nous téléphonant, en utilisant l'outil **Changement d'employeur** sur **maSunLife.ca** ou en remplissant le ou les *formulaire(s) d'exercice d'option de règlement* inclus dans votre dossier.

N'oubliez pas : nous sommes là pour vous aider. Appelez-nous pour parler à l'un de nos conseillers en services financiers autorisés pour obtenir du soutien personnalisé. Nous pourrions évaluer vos besoins, vous expliquer les options qui s'offrent à vous, et vous faciliter **la prochaine étape**.

Dans le cas de comptes non enregistrés, le transfert des fonds ou leur retrait peut donner lieu à des gains ou à des pertes en capital, auquel cas nous vous ferons parvenir les feuillets fiscaux appropriés.



Ouvrez une session sur **maSunLife.ca**, sélectionnez **mon centre financier** > **Demandes > Changement d'employeur**



Ou composez le **1-877-893-9893** pour parler sans tarder à l'un de nos conseillers en services financiers. Ils sont à votre disposition entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi

Nous pouvons vous aider à remplacer vos avantages sociaux et couverture d'assurance au travail, même si votre régime n'était pas avec la Sun Life

À la Sun Life, nous vous simplifions la vie. Nous offrons une variété d'options de couverture des frais médicaux et dentaires, d'assurance-vie et d'assurance contre les maladies graves – y compris des couvertures à établissement garanti offertes seulement pour une période limitée quand vous sortez d'un régime au travail de la Sun Life.

Un conseiller en services financiers autorisé peut vous aider à y voir clair et à prendre les bonnes décisions. Il fera tout ceci avec vous au téléphone :

- Évaluer vos besoins
- Vous expliquer vos options
- Vous recommander des produits qui cadrent avec votre budget et votre situation personnelle
- Vous aider à passer à l'action.

Certaines de ces options sont accessibles pour une période limitée seulement. Appelez-nous:

- Dans les **31 jours** pour transformer votre assurance-vie collective.
- Dans les **60 jours** pour la couverture des frais médicaux et dentaires ou l'assurance contre les maladies graves.

Vous pouvez demander d'autres produits en tout temps.

Les questions fréquentes sur le régime Nouveaux choix

Adhérer ou non au régime collectif Nouveaux choix est une décision importante. Pour vous aider à prendre une décision éclairée, voici nos réponses à certaines des questions qui nous sont fréquemment posées.

<p>Quels sont les produits d'épargne offerts dans le régime collectif Nouveaux choix?</p>	<p>Nous offrons les produits d'épargne suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)• Régime d'épargne non enregistré (RENE)• Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)• Compte de retraite immobilisé (CRI)/REER immobilisé (selon la réglementation en vigueur) <p>Nous offrons également des solutions de revenu de retraite pour les personnes qui en sont à cette étape de leur parcours retraite.</p>
<p>Mon conjoint peut-il adhérer au régime?</p>	<p>Oui. Votre conjoint peut aussi adhérer au régime Nouveaux choix et profiter des mêmes avantages que vous. [Le régime collectif Nouveaux choix est exclusivement offert aux anciens participants de régimes de retraite gérés par la Sun Life et à leurs conjoints].</p>
<p>Puis-je ajouter de l'argent frais dans ce compte?</p>	<p>Oui. Il y a trois façons d'ajouter de l'épargne dans ce compte :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Établissez des versements réguliers (appelés « prélèvements bancaires automatiques ») à partir de votre compte de banque.2. Faites des versements occasionnels. Vous pouvez le faire par maSunLife.ca, par l'appli ma Sun Life mobile ou par téléphone.3. Envoyez-nous un chèque par la poste. <p>Il est important de garder à l'esprit que les cotisations que vous pouvez verser dans le REER et le CELI sont soumises à des plafonds de cotisation annuels.</p>
<p>Est-ce qu'il y a une limite aux cotisations que je peux verser au régime en une année?</p>	<p>La somme de vos cotisations au REER ne doit pas dépasser 18 % de votre revenu gagné de l'année précédente, moins tout facteur d'équivalence (FE) pour l'année courante, à concurrence d'un plafond de cotisation annuel. Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années ultérieures. Pour connaître la limite qui s'applique à vous, consultez l'Avis de cotisation que vous avez reçu de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou utilisez le service <i>Mon dossier pour les particuliers</i> sur Canada.ca.</p> <p>Aucune limite de cotisation ne s'applique au RENE.</p> <p>La limite annuelle de cotisation au CELI est un montant fixe en dollars établi chaque année, plus les droits de cotisation inutilisés des années précédentes et les sommes retirées au cours de l'année civile précédente.</p> <p>Pour connaître votre limite de cotisation au CELI, utilisez le service <i>Mon dossier pour les particuliers</i> sur Canada.ca.</p>

<p>Puis-je transférer à mon compte de l'épargne détenue ailleurs?</p>	<p>Oui. Transférer de l'argent d'autres institutions financières à votre régime collectif Nouveaux choix est un excellent moyen de simplifier votre épargne. Nous pouvons faciliter ce transfert pour vous. Appelez-nous!</p>
<p>Comment puis-je toucher mon argent si j'en ai besoin?</p>	<p>Vous pouvez faire une demande de retrait à partir de maSunLife.ca ou en nous téléphonant. Si vous nous fournissez vos renseignements bancaires, nous pourrions verser la somme directement dans votre compte bancaire, généralement dans les 48 heures (l'argent immobilisé ne peut pas être retiré).</p> <p>Gardez à l'esprit que si vous effectuez un retrait de votre compte REER, des retenues d'impôt s'appliqueront. Les seules exceptions à cette règle sont les retraits effectués dans le cadre du Régime d'accès à la propriété ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente. Retirer de l'argent d'un REER pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital.</p> <p>Lorsque le moment sera venu pour vous d'utiliser votre épargne pour la retraite, nous aurons des solutions de revenu de retraite à vous proposer.</p>
<p>Que se passe-t-il si je quitte le régime collectif Nouveaux choix?</p>	<p>Nous serons désolés de vous voir partir, mais nous serons tout de même là pour vous aider. Pour la plupart des produits, vous disposerez des mêmes options que celles décrites à la page 4. Retenez toutefois qu'une limite d'âge s'applique aux REER, aux CRI et aux REER immobilisés. Ainsi, vous devez retirer votre argent de ces produits avant la fin de l'année où vous atteignez 71 ans. Nous pourrions vous accompagner dans ce processus le moment venu.</p>
<p>Que se passera-t-il à mon décès?</p>	<p>Vous devriez désigner un ou plusieurs bénéficiaires pour chacun des produits auxquels vous adhérez. À votre décès, nous verserons le solde directement à votre bénéficiaire sous forme de paiement unique en espèces. Si vous ne désignez pas de bénéficiaire pour un de vos produits, nous verserons le solde de ce compte à vos ayants droit.</p>
<p>Comment puis-je accéder à mon compte?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En ligne sur maSunLife.ca. Si vous avez un code d'accès et un mot de passe pour votre régime au travail, vous pourrez continuer de les utiliser. Dans le cas contraire, nous vous fournirons des directives sur la façon de vous inscrire pour accéder à maSunLife.ca après votre adhésion. • Grâce à l'appli ma Sun Life mobile. Téléchargez-la à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple. • Par téléphone en appelant notre Centre de service à la clientèle pour toute question ou demande de service, au 1-877-736-4741, entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi. Composez le même numéro pour joindre notre système téléphonique automatisé, accessible 24 heures sur 24.

Nous sommes là pour vous aider



- N'hésitez pas à joindre un de nos conseillers en services financiers en composant le **1-877-893-9893**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE. Si vous préférez recevoir de l'aide et des conseils en personne, nous pouvons trouver un conseiller Financière Sun Life près de chez vous.
- Vous trouverez d'autres outils et des articles sur **SunLife.ca > Placements > Épargne-retraite au travail > Options pour remplacer votre régime d'épargne au travail si vous changez d'emploi ou partez à la retraite.**

Vos responsabilités

Lorsque vous participez au régime collectif Nouveaux choix, il vous appartient de prendre des décisions de placement, de fixer le montant de vos cotisations au régime et d'utiliser les renseignements et les outils mis à votre disposition pour vous aider à prendre ces décisions. Il vous incombe également de déterminer si vous devez obtenir des conseils en matière de placement auprès d'un conseiller compétent.

Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Financière Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins de conformité et d'exigences réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le [SunLife.ca/confidentialite](https://www.sunlife.ca/confidentialite).

Mise en garde

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général sur les placements, et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée ci-dessous. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un conseiller compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Engagement de la Sun Life en ce qui a trait au versement d'une rente

Si vous choisissez de souscrire une rente, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie s'engage à vous servir une rente payable votre vie durant en utilisant les soldes de vos comptes, liés aux fonds distincts et aux fonds garantis, auxquels vous avez droit en vertu du régime. Le montant de la rente dépend du solde de vos comptes, de votre âge à la date à laquelle elle doit commencer à être versée, de la forme de rente choisie et des taux de rente alors en vigueur. Le montant des paiements est calculé d'après a) le taux de rente alors en cours b) ou, s'il est plus élevé, le taux indiqué dans la police de rente collective. Communiquez avec un conseiller en services financiers pour savoir quand la rente vous sera versée.

Documents officiels

En cas de divergence entre ce sommaire et les dispositions de la police de rente collective ou de tout autre contrat collectif pertinent, ce sont les dispositions de ces derniers documents qui prévalent.

La vie est plus radieuse sous le soleil

